



MICROFICHE N°

05968

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

3

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGRICOLES

CNDA 5963

ادارة الاستثمارات
DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE
BUREAU D'ORDRE مكتب
Arrive le 22 MAI 1984 وصول
N° 2812 عدد

PROCES VERBAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 8
DU 9 MAI 1984

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGRICOLES

PROCES VERBAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 3
DU 9 MAI 1984

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°8
DU 9 MAI 1984

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles s'est réuni le 9 Mai 1984 à 9 H 00 au Siège de l'Agence, sis au 10, rue Ibn El Jazzar 1002 TUNIS-BELVEDERE.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

- Messieurs :
- Amor BEN ROMDHANE : Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
 - Mohsen BOUJBEL : Directeur de la Planification des Statistiques et des Analyses Economiques au Ministère de l'Agriculture.
 - Malek BEN SALAH : Directeur de la Production Végétale au Ministère de l'Agriculture.
 - Abdelkader HASSANI : Directeur de la Production Animale au Ministère de l'Agriculture.
 - Mohamed JARRAYA : Directeur de l'Assistance aux Petits et Moyens Exploitants au Ministère de l'Agriculture.
 - Abdelbaki BACHA : Représentant de l'Union Nationale des Agriculteurs.
 - Habib NAIFER : Représentant le Sous-Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.
 - Amor EL OUBIHI : Représentant le Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances.

- Mohamed Naceur MEDDES : Représentant le Directeur Général des Douanes au Ministère des Finances
- Mohamed SOUAZIZ : Représentant le Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances.
- Abdallah MALLER : Représentant le Directeur Général du Plan au Ministère du Plan.
- Sadok BEL HAJ : Représentant le Commissaire Général à la Pêche au Ministère de l'Agriculture.
- Lachar OUERTANI : Représentant le Directeur des Autorisations et de la Réglementation du Commerce Extérieur au Ministère de l'Economie Nationale.
- Habib BEL HADJ : Représentant le Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements.

Etaient absents :

Messieurs :

- Mohamed BOUDAYA : Directeur Général des Affaires Economiques, Financières et Sociales au Premier Ministère.
- Ali MAAREF : Directeur Général de l'Industrie au Ministère de l'Economie Nationale.

.../...

Etaient également présents :

Messieurs :	- Badr BEN AMMAR	: Contrôleur Technique
	- Mohamed CHENIMA	: Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie.
	- Aïssa HIDOUSSE	: Directeur Général Adjoint de la Banque Nationale de Développement Agricole.

Assistaient également :

Messieurs :	- Mohamed JAZIRI	: Agence de Promotion des Investissements Agricoles
	- Abdelmajid SAHNOUN	: Agence de Promotion des Investissements Agricoles
	- Abdeljelil MOUELHI	: Agence de Promotion des Investissements Agricoles
	- Mounir HEDRI	: Agence de Promotion des Investissements Agricoles
	- Mongi BEN HABROUX	: Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

Le quorum étant atteint Monsieur Amor BEN ROMDHANE, Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

I.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 7

II.- EXAMEN DE 22 DEMANDES D'AGREMENT

III.- QUESTIONS DIVERSES.

.../...

**I.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 7**

Monsieur Amor BEN ROMDHANE a informé les membres du Conseil que l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles a procédé à la préparation de deux certificats d'agrément pour les projets.

- LABRAX TUNISIE
- SOCIETE DE PECHE DU NORD.

et a notifié l'avis du Conseil d'Administration aux promoteurs suivants :

- Fils BEN YOUSSEF
- SOTUKOP
- STKIAA
- Abdelvaheb AMRI
- Chida ABDELKRIM
- Béchir JEGHAM
- Ali GHARSALLI
- Ahmed MANSOURI
- Ahmed BEN ALI MAALEJ
- Mohamed Taïeb BEN AMOK
- Kamel AYARI

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles a en outre demandé à la Banque Nationale de Développement Agricole de revoir les schémas de financement des projets suscités conformément aux recommandations du Conseil d'Administration.

Le Conseil a ensuite approuvé à l'unanimité et sans réserves le Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration N°7.

II.- EXAMEN DES DEMANDES D'AGREMENT

PROJET 1-B : Mohamed Lotfi GHARBI

1 - PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet d'élevage apicole intégré à une plantation de 2,5 ha de vigne de table en irrigué dans la région de LAROUSSIA du Gouvernorat de l'Ariana promu par un jeune promoteur, sous forme d'une exploitation individuelle ;

* Le projet consiste en :

- une plantation de 2,5 ha de vigne de table en irrigué ;
- une installation de 200 colonies d'abeilles.

* Le coût total du projet est estimé à 60 975 D

* Le nombre d'emploi à créer est de 3 emplois permanents + 25 jours de travail saisonnier.

* Les moyens à mettre en oeuvre sont :

	<u>Valeur en D.</u>
- Construction d'un hangar	1 400
- Construction d'un magasin de stockage	480
- Construction d'un logement	1 300
- Construction d'un bassin-réservoir	5 000
- Installation de brise-vent	502
- Réalisation de la plantation de vigne	22 345
- Achat de :	
- 100 essaims	2 400
- une camionnette	5 965
- Un mini-tracteur	2 795
- Ruches et matériel apicole	10 289
- Matériel d'irrigation	2 976
- Matériel agricole	3 139

* Les productions attendues en année de croisière sont :

	<u>Valeur en D.</u>
- 50 tonnes de raisin de table	15 000
- 3600 Kg de miel	14 400
- 100 essaims	1 850

.../...

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT (D)	SOURCE	MONTANT (D)	%
Frais d'établissement		Capital propre	3 420,520	5,61
Génie-Civil	8 180	Dotation remboursable	11 524,480	18,92
Plantations	22 345	Subvention	5 047,950	8,30
Installation brise-vent	502	Subvention étude	586,000	0,90
Equipements	19 199	Crédit long terme	20 056,550	32,9
Matériel roulant	5 965	Crédit moyen terme	19 080,000	31,30
Cheptel	2 400	Crédit court terme	1 258,600	2,07
Frais d'approche & divers	586			
Fonds de roulement	1 798			
TOTAL	60 975		60 975,000	100

* FAD (frais d'approche et divers) = frais d'études (586 D).

* Fonds de roulement : correspondant à 3 mois de fonctionnement et d'entretien.

* Le TRI du projet avant financement est de 17,6 %.

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A propos de ce dossier, un problème de fonds a été soulevé, il s'agit des dispositions de l'article 24 alinéa 3, de la loi 82-67 qui stipule que les projets de la catégorie "B" peuvent bénéficier de l'octroi d'un prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'Agriculture et de la Pêche appliqués à chacune des composantes du projet et au prorata de leurs montants sans toutefois que l'autofinancement pour l'ensemble du projet soit inférieur à 10 %.

.../...

Le représentant de la Banque Centrale a relevé pour sa part la non conformité de la réglementation bancaire en vigueur avec les dispositions de l'Article 24 alinéa 3 de la loi 32-67, notamment en ce qui concerne les délais de remboursement.

Il a recommandé au Conseil de ne pas accorder l'avantage dudit article en attendant l'harmonisation des textes par les autorités compétentes qui devraient être saisies rapidement de cette question.

Monsieur Mohamed GHENIMA estime que le projet est bon et que la Banque Nationale de Tunisie est disposée à le financer.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet avec les avantages suivants :

AVANTAGES FISCAUX

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'Agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8^{ème} à la 10^{ème} année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS.

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 586 Dinars. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une subvention de 5 647 Dinars.
- Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés, calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- Octroi d'une dotation remboursable pour un montant de 11 524,480 Dinars, accordée pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délai de grâce et portera intérêt au taux de 3 % l'an.

.../...

PROJET 2-B : AIL BOUMEIZA**1- PRÉSENTATION DU PROJET :**

Il s'agit d'un projet d'élevage mixte (ov.m. bovin) avec intensification des cultures fourragères sur une superficie de 35 ha situées dans la région de ZAAFRAHE du Gouvernement du KEF.

- * Le coût du projet est estimé à 85 718 D
- * Le nombre d'emplois à créer est de 4 permanents
- * 1100 jours de travail saisonnier.
- * Les actions proposées par le projet consistent en :

- 1 assolement en sec et parcours sur 25,5 ha
- 1 assolement en irrigué sur 10,5 ha
- 1 élevage de 20 vaches laitières de race Pie-noire et 150 brebis de race barbarine.

- * Les moyens à mettre en oeuvre sont :

Valeur en D.

- Réalisation d'une étable	12 090
- Une bergerie	6 300
- Achèvement d'un hangar	500
- Création de 3 puits de surface	7 800
- Achat de :	
- 20 vaches	15 600
- 150 brebis	9 750
- 8 béliers	640
- Une camionnette	3 965
- Un tracteur	5 300
- Matériel d'irrigation	8 593
- Une machine à traire	486
- Matériel agricole	3 610

.../...

* Les productions en année de croisière :

Valeur en D.

- 800 000 l de lait	16 000
- 4 génisses de 18 mois	1 280
- Viande bovine	4 944
- 118 agneaux et agnelles	6 040
- Divers (laine...)	1 482

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	19 179,950	22,4
Génie-Civil	26 190	Dotation remboursable		
Plantations		Subvention	7 353,750	8,58
Aménagements	500	Subvention étude	790	0,9
Equipements	20 189	Crédit long terme	18 293	21,34
Matériel roulant	5 965	Crédit moyen terme	36 076,300	42,08
Cheptel	25 990	Crédit court terme	4 025	4,7
Frais d'approche & divers	1 134	Autres crédits		
Fonds de roulement	5 750			
TOTAL	85 718		85 718	100

F.A.D. : frais d'études = 790 D
Divers = 344 D.

* Fonds de roulement : correspondant à 6 mois de fonctionnement.

* Le TRI du projet avant financement = 13,4 %.

.../...

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de la Production Végétale recommande de ne pas abandonner les céréales et de revoir l'assolement.

Certains membres du Conseil estiment que le pays étant déficitaire pour les deux produits (viande et céréales), il convient de laisser au promoteur le choix de l'activité.

D'autre part, le Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie propose de supprimer les études de projets pour les petits et moyens promoteurs. Pour le cas présent, la Banque Nationale de Tunisie ne peut pas se prononcer, n'ayant pas encore évalué le projet. Il a été en définitive décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de :

- revoir l'assolement
- revoir le schéma de financement avec la B.N.T.

Les avantages à accorder au projet sont :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

.../...

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Prise en charge des frais d'études pour un montant de 790 D.
Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'étude et présentées par le promoteur de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 2°/ Octroi d'une subvention de 7 353,750 Dinars.
- 3°/ Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- 4°/ Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

PROJET 3-B : Madame Mahbouba LAJNEF1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet d'élevage bovin laitier intégré à une exploitation de 12 ha de fourrages en irrigué située dans la région de CHLAYA du Gouvernorat de SFAX.

- * Le coût du projet est estimé à 45 256 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 4
- * Les composantes du projet consistent en :
 - Elevage de 25 vaches laitières et exploitation de 12 ha en cultures fourragères irriguées.

.../...

* Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

- Aménagement d'un hanger, d'une écurie d'un magasin et d'un logement	5 000
- Création d'un puits	2 975
- Achat de :	
- 25 génisses pleines	19 500
- d'un tracteur	4 567
- Matériels hydrauliques	2 348
- Matériels d'élevage	2 671

* Les productions en année de croisière :

Valeur en D.

- 100000 litres de lait	20 000
- 20 veaux et velles (0 à 1 mois)	2 400
- 5 vaches réformées	2 200

* Le schéma d'investissement et de financement se présente
comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	9 803,150	20,10
Génie-Civil (aménagement)	5 000	Subvention	4 867,300	10,75
Création points d'eau	2 975	Subvention études		
Aménagements		Crédit long terme	5 433,750	12
Equipement	12 831	Crédit moyen terme	22 406,000	49,55
Matériel roulant		Crédit court terme	1 465,000	7,6
Cheptel	19 500			
Frais d'approche et divers				
Fonds de roulement	4 950			
TOTAL	45 256		45 256,000	100

* Le fonds de roulement correspond à 3 mois de frais de fonctionnement.

* Le TRI avant financement est de : 16,4 %.

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de la Production Animale a émis un avis favorable. Pour sa part, le Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie a fait remarquer que sa banque n'a pas encore étudié ce dossier.

Il a été décidé d'accorder l'agrément de ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Tunisie et de supprimer la voiture de la liste de matériel à acquérir.

Il a été en outre suggéré d'amender la loi 74-101 pour permettre à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles à l'instar de l'Agence de Promotion des Investissements, de rattacher aux services de douanes, l'autorisation de franchise pour le matériel des travailleurs tunisiens émigrés qui retournent définitivement pour un projet agricole ou de pêche.

Les avantages accordés au projet sont :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'Agriculture à concurrence de 10 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

.../...

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

1°/ Octroi d'une subvention de 4 867,300 Dinars.

2°/ Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

3°/ Octroi d'une bonification des taux d'intérêts des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

PROJET 4-B : Ahmed BEN ARBIA

1- PRESENTATION DU PROJET :

- Il s'agit de l'implantation d'une unité apicole de 600 colonies dans la région de BAB EL AIN du Gouvernorat de NABEUL.

- * Le coût du projet est estimé à : 61 318 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 3 + 600 jours de travail saisonnier.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D

- Construction d'une salle d'extraction de miel, d'une salle de travail de cire gaufrée et d'une salle de conservation des cadres. 25 000

.../...

- Achat de :

- 200 colonies	7 500
- Une camionnette	5 192
- Matériels apicoles	12 258

* Les productions en année de croisière :

Valeur en D

13 200 Kg de miel (en pot et en vrac)	48 800
200 essaims	6 000
200 reines	1 040

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	13 517,550	22,05
Génie-Civil	25 000	Dotation remboursable		
Plantations		Subvention	4 722,450	7,70
Aménagements		Subvention étude	518	0,84
Equipements	12 258	Crédit à long terme	17 500	28,54
Matériel roulant	5 192	Crédit à moyen terme	18 760	30,6
Cheptel	7 500	Crédit à court terme	6 300	10,27
Frais d'approche et divers	2 368	Autres crédits		
Fonds de roulement	9 000			
TOTAL	61 318		61 318	100

* F A D : Il s'agit des frais de transport de matériel et des frais d'études.

* Fonds de roulement : correspondant au 1/3 des charges d'exploitation soit à 4 mois de fonctionnement.

* Le TR_a du projet avant financement est de 41,8 %.

.../...

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de la Production Animale a émis un avis favorable pour ce projet.

La Banque Nationale de Tunisie s'est déclarée disposée à financer le projet ; il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet avec les avantages suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 3 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Prise en charge des frais d'études pour un montant de 518 D. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'A.P.I.A.
- 2°/ Octroi d'une subvention de 4.722,430 Dinars.

.../...

3°/ Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

4°/ Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

PROJET 5-3 : Madame Khédiya BENT AHMED DRIDI

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet d'élevage de 20 vaches laitières intégré à une exploitation de 11 ha de fourrages en irrigué située dans la région d'El Mansoura du Gouvernorat de L'ARIANA.

- * Le coût du projet est estimé à = 46 290 Dinars
- * Le nombre d'emplois permanents prévu est de 4.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

	Valeur en D.
- Construction d'une étable, d'une laiterie, d'une infirmerie et d'un magasin de stockage	14 170
- Achat de 20 génisses de race Pie-noire	15 600
- Acquisition de :	
- 1 tracteur	4 587
- Matériels agricoles	3 710
- Matériels hydrauliques	598
- Matériels d'élevage	2 809

.../...

* Les productions en année de croisière :

	Valeur en D
- 90 000 litres de lait	18 000
- 910 Kg de viande de veaux	2 000
- 4 vaches réformées	1 980

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	8 773,150	18,9
Génie-Civil	14 170	Dotation remboursable		
Plantations		Subvention	5 143,750	11,3
Aménagements		Subvention étude		
Equipements	11 704	Crédit à long terme	9,919	21,4
Matériel roulant		Crédit à moyen terme	19 082,900	41,2
Cheptel	15 600	Crédit à court terme	3 371,200	7,2
Frais d'approche et divers		Autres crédits		
Fonds de roulement	4 816			
TOTAL	46 290		46 290	100

* Fonds de roulement : il a été calculé comme suit :

- 50 % des charges de la production végétale de la première année qui s'élèvent à 1 734 Dinars.
- 1/3 des charges de la production animale qui sont estimées à 1 480 Dinars.
- 1/3 des charges de salaire, carburant et lubrifiant qui sont estimées à 1 602 Dinars.

* Le TRI du projet avant financement est de 14,4 %.

.../...

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de la Production Animale a émis un avis favorable. Quant au Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie, il a fait remarquer que le promoteur est endetté et a 13 000 D d'impayés, d'autre part, il estime que les bâtiments existants sont suffisants pour loger les 20 vaches laitières.

Monsieur Amor BEN ROMDHANE a rappelé qu'il y a lieu d'appliquer les instructions de Monsieur le Premier Ministre relatives à accorder un délai de 2 ans pour les impayés du secteur avicole vu les difficultés qu'a rencontrées cette branche d'activité ces dernières années.

Il a été décidé de reprendre le dossier avec la Banque Nationale de Tunisie et de tenir compte des dettes antérieures du promoteur.

PROJET 6-B : Skander OUAKDI

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de la création d'une unité apicole de 300 colonies dans la région de Soukra du Gouvernorat de l'Ariana.

- * Le coût du projet est estimé à 50 712 Dinars
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 3 + 300 jours de travail occasionnel.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

	<u>Valeur en D</u>
- Construction d'une meillerie et annexes (200 m ²)	10 000
- 300 essaims d'abeilles	9 000
- Achat de :	
- une camionnette (double pont)	7 662
- Matériel d'élevage apicole.	18 650

.../...

* Les productions en année de croisière :

	Valeur en D
6 000 Kg de miel	24 000
150 Kg de cire brut	300
100 essaims	1 850

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	2 939,120	5,80
Génie-Civil	10 000	Dotation remboursable	7 076,880	13,90
Plantations		Subvention	5 197,500	10,25
Aménagements		Subvention étude		
Equipements et matériel	18 650	Crédit à long terme	7 000	13,86
Matériel roulant	7 662	Crédit à moyen terme	25 768,500	50,82
Cheptel	9 000	Crédit à court terme	2 730	5,38
Frais d'approche et divers	1 500	Autres crédits		
Fonds de roulement	3 900			
TOTAL	50 712		50 712	100

* F A D : frais divers = 1 500 Dinars

Pas de frais d'études

* Fonds de roulement = correspondant à 4 mois de fonctionnement.

* Le TRI du projet avant financement est de 13,7 %.

.../...

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de la Production Animale a émis un avis favorable. De même, la Banque Nationale de Tunisie s'est déclarée disposée à financer ; il a été décidé d'accorder l'accrément à ce projet avec les avantages suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Octroi d'une subvention de 5.197,500 Dinars.
- Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés, calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- Octroi d'une dotation remboursable pour un montant de 7.077 Dinars accordée pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délai de grâce et portera intérêt au taux de 3 % l'an.

.../...

PROJET 7-2 : Afi: BEN CHEIKH**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Il s'agit d'un projet d'élevage de 25 vaches laitières intégré à une exploitation de 4 ha en irrigué, 10 ha de fourrages en sec et 15 ha de céréales (blé et orge).

- * le coût du projet est estimé à 66 260 Dinars
- * le nombre d'emplois permanents prévus est de 4.
- * les moyens à mettre en oeuvre :

	<u>Valeur en D.</u>
Construction d'une étable	6 300
Aménagement d'une étable existante	500
Construction d'un magasin	3 294
Création d'un puits	3 750
Installation de brise vent	2 500
Achat de :	
- 25 vaches	20 000
- Une camionnette ISUZU (4 portes)	7 500
- Un tracteur	7 850
- Matériel d'irrigation	4 050
- Matériel agricole	5 082

- * les productions en année de croisière :

	<u>Valeur en D.</u>
100 000 litres de lait	20 000
4 500 Kg de viande bovine	4 950
Viande de vaches réformées	2 200
30 quintaux de blé	420
25 velles	625

.../...

* le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	4 032,800	6,09
Génie-Civil	10 094	Dotation rembours.	10 337,200	15,60
Plantations (brise vent)	2 500	Subvention	5 814	8,77
Aménagements (puits d'eau)	3 750	Subvention étude	608	0,90
Equipements	16 982	Crédit à long terme	11 253	16,98
Matériel roulant	7 500	Crédit à moyen terme	30 837	46,56
Cheptel	20 000	Crédit à court terme	3 378	5,10
Frais d'approche divers	608	Autres crédits		
Fonds de roulement	4 826			
TOTAL	66 260		66 260	100

* F A D = Frais d'études = (608 D).

* Fonds de roulement :

Le Fonds de roulement a été calculé sur la base suivante :

- tous les frais liés aux cultures de la première année qui sont estimés à 2 125 Dinars.
- les frais liés à l'élevage pour une durée de 4 mois qui sont estimés à 580 dinars.
- Frais fixes pour une durée de 4 mois estimés à 2 120 Dinars.

* Le TRI avant financement est de 11,5 %.

.../...

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie a fait remarquer que le promoteur est endetté, que le bilan fourrager est déficitaire et que certaines composantes prévues dans le projet existent (puits, groupe moto pompe et étable).

Il a précisé en outre que c'est un projet à classer dans la catégorie "C" vu que le promoteur dispose de 7,5 ha de cultures maraîchères en irrigué.

Il a été décidé de revoir le dossier compte tenu des remarques sus-mentionnées.

PROJET 8 - B : Béchir SASSI

1- Présentation du projet :

Il s'agit de la création d'une unité d'élevage cuniculicole de 402 lapines intégré à une unité d'abattage dans la région de Ksibet-Sousse.

- * Le coût du projet est estimé à 93 141 D.
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 4.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur (Dinars)

- Construction (maternités, cellules d'engraissement, vestiaire, laboratoire, salle de désinfection, magasin de stockage, abattoir avec chambre froide et administration)	40 285
- Aménagement pour électricité et adduction d'eau	3 730
- Achat de :	
- cheptel (lapins et lapines)	4 677
- une camionnette (SAVIEM)	5 740
- Matériel d'élevage cuniculicole et de froid	25 439

* Les productions en année de croisière :

Valeur (Dinars)

32 T de viande de lapereaux et de réforme	61 288
19 652 peaux	2 948
Fumier	350

* Le schéma d'investissement et de financement se présente
comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	5 625.770	6,04
Génie-Civil	40 281	Dotation remboursable	11 943.080	12,82
Plantation		Subvention	10 547.550	11,32
Aménagements	3 730	Subvention étude	799.000	0,86
Equipements	25 439	Crédit à long terme	28 199.500	30,28
Matériel roulant	5 740	Crédit à moyen terme	29 866.100	32,07
Cheptel	4 677	Crédit à court terme	6 160.000	6,61
Frais d'approche divers	4 470	Autres crédits		
Fonds de roulement	8 800			
TOTAL	93 141		93 141	100

* F A D : il s'agit surtout de frais de transport de matériel et du cheptel + frais étude.

* Fonds de roulement correspondant aux frais de 3 mois d'exploitation soit 8 800 Dinars.

* Le TRI avant financement est de 18,2 %.

.../...

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Directeur de la Production Animale a émis un avis favorable.

Le Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie a fait remarquer que le promoteur a contacté la Banque qui est disposée à financer le projet sous réserve de ramener l'effectif à 200 mères lapines.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Tunisie.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipement destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et de l'imposition au taux réduit de 5 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Prise en charge des frais d'études pour un montant de 799 D. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un Bureau d'études et présentés par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 2°/ Octroi d'une subvention de 10.547,550 Dinars.

- 3°/ Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- 4°/ Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre de financement des investissements agréés calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'Agriculture et de la Pêche.
- 5°/ Octroi d'une dotation remboursable pour un montant de 11.943,080 Dinars accordée pour une durée de douze ans dont cinq ans de délai de grâce et portera intérêt au taux de 3 % l'an.

PROJET 9-B : Adel JEBABLI

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de la création d'une unité d'élevage apicole de 250 colonies dans la région de TAJEROUINE du Gouvernorat du KEF.

- * Le coût du projet est estimé à 43 250 Dinars.
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 3.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

Construction d'un atelier, d'un magasin et d'une miellerie	8 750
Achat de 250 colonies d'abeilles	7 500
Achat d'un camion	5 600
Achat de matériel apicole	16 600

- * Les productions en année de croisière :

Valeur en D.

5 000 Kg de miel	20 000
125 colonies	2 312
125 Kg de cire	250

- * Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

.../...

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	z
Frais d'établissement		Capital propre	2 524	5,83
Travaux de Génie-Civil	8 750	Dotation remboursable	10 094	23,34
Plantations		Subvention	4 277	9,90
Aménagements		Subvention étude		
Équipements et matériel	16 600	Crédit à long terme	6 125	14,16
Matériel roulant	5 600	Crédit à moyen terme	17 570	40,62
Matériel (colonies)	7 500	Crédit à court terme	2 660	6,15
Frais d'approche & divers	1 000	Autres crédits		
Fonds de roulement	3 800			
TOTAL	43 250		43 250	100

* F A D : Frais de dédouanement, taxes, assurances et transport.

* Fonds de roulement = correspondant à 35 z des charges de production en première année.

* Le TRI avant financement est de 17,5 z.

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président Directeur Général de la B.N.T. estime que le promoteur n'est pas du domaine et la Banque n'est pas disposée à le financer. Il a été décidé de ne pas accorder l'agrément à ce projet.

PROJET 10 - B : MOHAMED SADOX BORCI :

1 - PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de l'implantation d'un projet apicole de 600 colonies intégré à une plantation de 2,7 ha de pommiers, poiriers et pistachiers dans la région de SIDI THABET du Gouvernement de l'ARIANA.

- * Le coût du projet est estimé à 47 939 D.
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 3 + 2 saisonniers.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

Achèvement d'une miellerie d'une
maison et d'un hangar en tôle 5 000

Achat de :

- 94 essaims 1 739
- un camion OM 9 500
- Matériels apicoles 28 900

- * La production en année de croisière :

Valeur en D.

- 7000 Kg de miel 28 000

- * Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	9 587	20,00
Génie-Civil	5 000	Dotation remboursable		
Plantations		Subvention	4 795	10,00
Aménagements		Subvention étude		
Equipements	28 900	Crédit à long terme	3 500	7,30
Matériel roulant	9 500	Crédit à moyen terme	28 097	58,60
Cheptel	1 739	Crédit à court terme	1 960	4,10
Frais d'approche et divers		Autres crédits		
Fonds de roulement	2 800			
TOTAL	47 929		47 939	100

.../...

* Fonds de roulement : correspondant à l'acquisition de 14 000 pôts de 500 g chacun.

* Le TRI avant financement est de 16,8 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Tunisie. Les avantages accordés à ce projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'Agriculture à concurrence de 30 % du revenu imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Octroi d'une subvention de 4 795 Dinars.
- 2°/ Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévu par les textes

.../...

d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

- 3° / Octroi d'une bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires contractés au titre du financement des investissements agréés calculée de manière à faire bénéficier les dits projets des mêmes taux que ceux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche.

PROJET 11-B : Emir AYADI :

1 - PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet d'élevage de 25 vaches laitières intégré à une exploitation de 14,8 ha de fourrages en irrigué située dans la région de Menzel Chaker du Gouvernorat de Sfax.

- * Le coût du projet est estimé à 58 629 Dinars
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 3.

- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

Construction d'un hangar, d'une étable, d'une salle de velage, de boxes à veaux et d'un abri surpresseur.	11 700
Raccordement électrique	7 000
Aménagement d'un puits	400
Création de deux puits	3 000
Achat de :	
25 Vaches laitières	19 500

.../...

Équipement hydraulique
Équipement d'élevage

10 100
4 730

• Les productions en année de croisière :

Valeur en D

100 000 Litres de lait	20 000
16 veaux et velles de 3 mois	10 100
2 tonnes de viandes bovines de réforme	1 800
Olive et huile	3 675

• Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	11 315	19,51
Génie civil	15 220	Dotation remboursable		
Plantation		Subvention	7 672	13,08
Aménagements		Subvention étude	565	0,96
Équipements	21 830	Crédit long terme	10 407	17,75
Matériel roulant		Crédit moyen terme	27 610	47,10
Cheptel	19 500	Crédit court terme	1 060	1,80
Frais d'approche et divers	365	Autres crédits		
Fonds de roulement	1 514			
Total	58 629	TOTAL	58 629	100

• F.A.D. : correspondent aux frais d'étude (565 01)

• Fonds de roulement : correspondent à 3 mois de dépenses courantes.

.../...

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant du Directeur Général du Plan a estimé que le TRI est très faible.

Quant au Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie, il a fait remarquer que les services de la banque ont visité l'exploitation, ce qui a permis de relever que la salinité de l'eau est excessive et ne manquera pas d'entraîner la stérilité du sol, d'autre part, le bilan fourrager est déficitaire et la commercialisation de la production sera difficile en l'absence de matériel de transport ; la Banque Nationale de Tunisie n'est pas disposée à financer ce projet.

Tenant compte de ces remarques, le Conseil a décidé de rejeter la demande d'agrément à ce projet et d'orienter le promoteur vers des spéculations plus appropriées à la nature du sol et de l'eau.

PROJET 1-C : Habib BEN ARAB :

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet d'élevage de 200 vaches laitières sur une exploitation de 155 ha réservée aux cultures fourragères et située dans la région de SIDI ABIL du Gouvernorat de SFAX.

- * Le coût du projet est estimé à 319 657 Dinars
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 6.

.../...

• Les moyens à mettre en oeuvre :		Valeur en Dinars
• construction d'une étable avec salle de traite (1 075 m ²) et annexes		70 880
• Installation électrique et transformateur		6 700
• Création de 7 puits avec équipements (4l/s et 2g/l)		25 256
• Acquisition :		
- matériel d'irrigation		29 640
- équipements salle de traite		21 210
- tracteur		9 500
- autres matériels agricoles		7 385
- camion type OM (60-10)		13 683
- cheptel (120 vaches)		98 400
• Les productions en année de croisière :		Valeur en D
• 800 000 litres de lait		160 000
• 20 tonnes de viandes réformées		16 000
• 78 veaux de 3 mois		11 701
• 38 génisses de 27 mois		22 800

• Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement	-	Capital propre	95 022	29,7
Génie -civil	70.880	Dotation remboursable		
Création pts d'eau	11.550	Subvention		
Aménagement (élec-trification)	2.200	Subvention étude	2.918	0,2
Equipements	85.941	Crédit long terme	62.391	19,5
Matériel roulant	13.683	Crédit moyen terme	141.858	44,4
Cheptel	98.400			
Frais d'approche et divers	12.048	Crédit court terme	17.468	5,5
Fonds de roulement	24.955	Autres crédits		
TOTAL.....	319.657	TOTAL.....	319.657	100

.../...

* F.A.D. = Frais d'études = 2912 D

Frais d'approche = 9130D

* Fonds de roulement : correspondant à 4 mois de fonctionnement.

* Le TRI avant financement est de 12,6 %.

2- / DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/

Le représentant de la BNDA a fait remarquer que le promoteur ne possède que 47 ha , d'autre part il estime que le débit de l'eau n'est pas déterminé et suggère que le promoteur entame son projet par la création du premier point d'eau sur ses fonds propres afin de déterminer le débit et la salinité.

Tenant compte de ces remarques il a été décidé de reprendre le dossier.

Projet 2-C : Abderahman DAIZI

1) Présentation du projet :

Il s'agit de :

- La création de 21 ha de plantation (7,5 c'oliviers en sec, 7,5 ha de pistachier en sec, 2ha de pommier en irrigué et 4 ha de poirier en irrigué).
- La réalisation de 39 ha de cultures assolées
 - a) assolement en sec 28 ha (7 ha blé dur, 7 ha foin, 7 ha céréales secondaires , 7 ha de jachère).
 - b) assolement en irrigué 11 ha
 - . Elevage de 30 vaches laitières (pie noire) et 50 brebis (queue fine).

L'exploitation est située dans la région du Sers du Gouvernorat du Kef.

- * Le cout du projet est estimé à 155 700 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 7.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D

- | | |
|---|--------|
| * Construction d'une étable, d'une
bergerie, d'un magasin et d'un hangar | 15.100 |
| * Construction d'un logement pour
ouvriers | 6.300 |
| * Création de 4 puits de surface | 28.100 |
| * Réalisation de plantations et
installation de brise-vent | 28.200 |
| * Acquisition de 30 vaches et 50
brebis | 26.650 |
| * Achat de : | |

.../...

. Camionnette	5.965
. 1 tracteur	7.500
. Matériels agricoles et d'irrigation	28.135

*Les productions en année de croisière :	Valeur en D
. 251 Qx de céréales :	2 762
. 120 000 Litres de lait	24 000
. 7.800 kg de viande	7 680
. 9 génisses de 18 mois	2.700
. 45 agneaux et agnelles	2.610
. 10 brebis de réforme	200
. 80 Kg de laine	144
. 108 t de pommes et de poires	43.200
. 30 t d'oliviers	4.500
. 2400 kg de pistaches	12.000

*Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	23.130	14,86
Génie-civil	21.400	Dotation remboursable	23.130	14,86
Plantations	28.200	Subvention		
Création pts d'eau	28.160	Subvention étude	1.500	0,96
Equipements	35.635	Crédit long terme	54.432	34,96
Matériel roulant	5.965	Crédit moyen terme	50.330	32,32
Cheptel	26.650	Crédit court terme	3.178	2,04
Frais d'approche et divers	5.150	Autres crédits		
Fonds de roulement	4.540			
TOTAL.....	155.700	TOTAL	155.700	100

* Frais d'approche de divers
sont constitués par les frais d'étude et les imprévus (qui représente 2,5 % du total des investissements).

* Fonds de roulement; Représente 50% des charges c.a.d. 6 mois de fonctionnement.

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole estime que le projet peut être financé par sa banque sous réserve de remplacer la composante arboriculture en sec par les cultures fourragères et de fournir des informations complètes sur l'eau et le sol.

A ce propos, Monsieur BOUJBEL, a suggéré de chercher les moyens de fournir ces informations aux promoteurs par l'administration.

Monsieur Amor BEN ROMDHANE a précisé que ce problème a été soulevé lors du séminaire organisé à l'intention des Bureaux d'Etudes le 27 Avril 1984 et a invité le Directeur de la Production Végétale à intervenir auprès des C.R.D.A. afin de faciliter la procédure d'obtention de ces informations.

Il a été en définitive décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la B.N.D.A. et d'éliminer la composante plantation d'oliviers en sec. Il a été en outre suggéré de recommander au promoteur de faire participer son fils dans la gestion du projet.

Les avantages accordés à ce projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

.../...

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 1 500 Dinars. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum à la charge du promoteur ne soit inférieur à 7,5 %.
- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part de l'autofinancement selon la législation en vigueur.

PROJET 3-C : Mohamed Larbi KASTALLY**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Il s'agit de :

- la réalisation de plantations arboricoles en irrigué (pommier, poirier 8 ha, raisins de table 3 ha, grenadier 2 ha,) et en sec (20 ha de pistachiers).
- la réalisation de 120 ha d'assolement de grandes cultures ainsi que 17 ha de fourrages irrigués (luzerne 6 ha, orge en vert et bersin, ray-gras 11 ha et élevage de 80 taurillons à engraisser sec, de 300 brebis et 100 chèvres).

L'exploitation est située dans la région du SERS du Gouvernorat du KEF :

- le coût du projet est estimé à 150 377 Dinars.
- le nombre d'emplois permanents prévus est de 6 + 12 occasionnels.
- Les moyens à mettre en oeuvre

.../...

Valeur en D.

• Aménagement de magasin	2.000
• Clôture de ferme	3.000
• Création de 2 puits de surface et aménagement d'un puits existant	11.000
• Réalisation de plantations fruitières sur 33 ha	47.600
• Achat de :	
• 250 Brebis et 100 chèvres	20.750
• Une camionnette	5.965
• Matériels agricoles et d'irrigations	33.504

Le projet dispose déjà d'une villa de 300 m², d'un garage (36 m²), d'un atelier de réparation, de 3 magasins de stockage (210 m²), d'un hangar (375 m²) et de deux étables (250 m²) le tout évalué à

63.000 D

• Les productions en année de croisière :	Valeur en D
• 1 175 qx de céréales	11.805
• Produits animaux (viandes et laine)	51.696
• 88 T de pommes et poires	30.400
• 20 T de grenades	5.000
• 60 T de raisins	24.000
• 2000 kg de pistaches	10.000

• Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit:

INVESTISSEMENTS		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	22.371	14,88
Point d'eau	11.000	Dotation remboursable	22.371	14,88
Plantations	47.600	Subvention		
Aménagement	3.000	Subvention étude	1.238	0,82
Équipement	33.504	Crédit long terme	41.020	27,28
Cheptel	20.750	Crédit moyen terme	45.653	30,36
Matériel roulant	5.965	Crédit court terme	17.724	11,78
Frais d'approche et divers	1.238	Autres crédits		
Fonds de roulement	25.320			
Total.....	150.377	Total.....	150.377	100

.../...

- * FAD : Frais d'études (1 238 Dinars)
- * Fonds de roulement : correspondant au financement partiel de l'acquisition de 80 taurillons.
- * Le TRI avant financement est de 15,4 %.

2 - DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole se déclara prêt à financer le projet sous réserve de le redimensionner.

Les Directeurs techniques ayant émis un avis favorable, il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la B.N.D.A.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 1 238 Dinars. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum à la charge du promoteur ne soit inférieur à 7,5 %.
- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part d'autofinancement.

PROJET 4-C : Habib SELLAMI

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de la création de :

- 55 ha de cultures fourragères
- 1,5 ha de cultures maraîchères sous-serres
- 4 ha de cultures maraîchères de plein champs
- 53,5 ha de plantations arboricoles: (amandier 38,5 ha, pêchers 5 ha, pommiers 5 ha et grenadiers 5 ha).

Elevage de 50 vaches laitières de race Pie-Noire et de 150 brebis.

L'exploitation est située dans la région de SKHIRA du Gouvernorat de SFAX.

- * Le coût du projet est estimé à 304 982 Dinars.
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 19 + 5 occasionnels.

.../...

* Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

- Construction de 200 m ² pour le déposage et l'ennagasine	7 000
- 450 m ² de logements ruraux	15 750
- Salle de traite	2 100
- Bergerie (250 m ²)	8 750
- Abri-moteur	3 360
- Réalisation des plantations sur 53,5 ha	19 455
- Acquisition de :	
- 50 vaches, 150 brebis, 20 béliers et 2 taureaux	52 350
- un tracteur	9 898
- Matériels d'irrigation	47 290
- Matériels agricoles	84 602

- Les productions en année de croisières

Valeur en D

175 T de légumes	25 580
38,5 T d'amandes	30 800
222 T de pommes, poires et grenades	64 000
190000 litres de lait	38 000
Viande et laine	20 565
18 T d'olives	2 700

.../...

- * Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
SOURCE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	45 327	14,86
Génie-Civil	36 960	Dotation remboursable	45 327	14,86
Plantations	19 445	Subvention		
Points d'eau	30 000	Subvention étude	2 805	0,92
Equipements	141 790	Crédit à long terme	60 483	19,83
Matériel roulant		Crédit à moyen terme	135 898	44,56
Chaptel	52 350	Crédit à court terme	15 142	4,97
Frais d'approche et divers	2 805	Autres crédits		
Fonds de roulement	21 632			
TOTAL	304 982		304 982	100

- * F A D : Frais d'études (2805)
- * Fonds de roulement : représente 25 % des charges de production de la 1ère année.
- * Le TRI avant financement est de 16,5 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole a fait remarquer que la salinité de l'eau étant très élevée, il convient de redimensionner la composante arboricole.

A ce propos, le Directeur de la Production Végétale précise que les variétés locales d'arbres fruitiers sont possibles dans la région du projet.

Il a été en définitive décidé d'accorder l'accrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Développement Agricole.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 2 805 Dinars. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum à la charge du promoteur ne soit inférieur à 7,5 %.
- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part de l'autofinancement requis.

PROJET 3-C : Néji SAIDANE**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Le projet prévoit les composantes suivantes :

- Entretien d'anciennes plantations âgées de 3 ans intéressant 15 ha de pommiers, poiriers et de nouvelles plantations en cours de réalisation sur 5 ha de pommiers, poiriers et 3 ha de divers.
- Cultures de légumes sous-serres sur 1 ha et de plein champ sur 5 ha.
- Création d'une unité de conservation de fruits et légumes de capacité de 1 356 m³.

L'exploitation est située dans la région de M'RIRA du Gouvernorat de BIR ARROUS.

- * Le coût du projet est estimé à 264 101 Dinars.
- * Le nombre d'emplois permanents est de 18 + 750 occasionnels.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

	Valeur en D.

Création d'une unité de conservation de fruits et légumes (bâtiments en acier et plancher béton).	148 160
Nouvelles plantations sur 8 ha	7 920
Acquisition	
- d'un camion	18 495
- Matériel d'irrigation	9 839
- Matériel pour l'unité de conservation	44 170
- Tracteur	8 525
- Rotavator	

L'exploitation dispose notamment de 2 puits de surface, d'un vieux tracteur : de 15 éléments de serre et d'une camionnette.

.../...

* Les production en année de croisière :

Valeur en D.

300 T de pommes et poires	126 187
40 T de divers fruits	12 587
12 T de melons primeurs	6 780
42 T de tomates primeurs	6 720
70 T de pomme de terre d'arrière saison	14 000

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement: Génie-Civil (unité de conditionnement + Plancher)	148 160	Capital propre Dotation remboursable	78 508	29,72
Plantations	7 920	Subvention		
Aménagements		Subvention étude	2 407	0,91
Equipements	63 699	Crédit à long terme	109 256	41,37
Matériel roulant	18 495	Crédit à moyen terme	59 230	22,43
Cheptel		Crédit à court terme	14 700	5,57
Frais d'approche et divers	4 827	Autres crédits		
Fonds de roulement	71 000			
TOTAL	264 101		264 101	100

* F A D : Frais d'études (2 407 D)

- Frais divers (2 420 D)

* Fonds de roulement : représente les charges de production de 6 mois.

* Le TRI avant financement est de 14,6 %.

.../...

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole a fait remarquer que le résidu sec est très élevé par rapport au maximum toléré pour les plantations de pommiers et poiriers.

A ce propos, Monsieur Amor BEN ROMDHANE a précisé qu'il y a d'autres plantations (pêchers, pruniers, grenadiers) et maraîchages) et que d'autre part, les plantations de pommiers et poiriers existantes donnent de très bons résultats et qu'il convient peut être de refaire les analyses de l'eau.

Il a été en définitive décidé de revoir le problème de la salinité de l'eau et d'orienter le promoteur en fonction des résultats obtenus.

PROJET 6-C : Mohamed BEN HAJ SALAH JENDOUBI

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de :

- la création de 40 ha de plantations arboricoles en irrigué (10 ha de pêchers, 120 ha de vigne de table et 20 ha de poiriers).
- L'élevage de 60 vaches laitières de race-Pie-Noire
- et d'atteindre un effectif de 200 brebis en année de croisière à partir de 173 brebis existantes.
- La création d'une unité de stockage de capacité 100 T.

L'exploitation est située dans la région de BORJ TOUTA du Gouvernorat de l'ARIANA.

- * Le coût du projet est estimé à 436 000 Dinars
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 12
- * 2 200 jours de travail occasionnel.

* Les moyens à mettre en oeuvre :

	Valeur en D
- Construction d'une étable	40 000
- Réalisation d'un entrepôt frigorifique	15 000
- Aménagement d'une étable en hangar	18 000
- Aménagement de luzernière	9 500
- Réalisation de plantations sur 34,5 ha	108 700
- Acquisition de 60 vaches	46 800
- Acquisition de taureau	640
- Acquisition de 7 brebis	560
- Equipement unité de froid	60 000
- Equipement salle de traite	16 000
- Groupe électrogène	7 800
- Tracteur et autres matériels agricoles	41 000

* Les productions en année de croisière :

	Valeur en D
- 650 T de fruits	260 000
- 100 qx de pois-chiches	2 500
- 240 000 l de lait	48 000
- 19,8 T de viandes bovine et ovine	21 052
- 7 génisses pleines	4 200
- Laine (636 Kg)	954

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Capital propre	65 130	
Génie-Civil	73 000	Dotation remboursable	65 000	
Plantations	108 700	Subvention		
Création Luzernière	9 500	Subvention étude	3 870	
Equipements	124 200	Crédit à long terme	158 000	
Matériel roulant		Crédit à moyen terme	99 000	
Cheptel	48 000	Crédit à court terme	45 000	
Frais d'approche et divers	27 000	Autres crédits		
Fonds de roulement	45 000			
TOTAL	436 000		436 000	100

* F A D : Intérêts intercalaires (23 130 D)

Frais d'études (3 870 D).

* Fonds de roulement : correspondant à 6 mois de charges d'exploitation.

* Le TRI avant financement est de 20,44 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole a informé les membres du Conseil que sa Banque a décidé de financer ce projet.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet avec les avantages suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente.
- 3°/ Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 8 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

.../...

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Prise en charge des frais d'études pour un montant de 3 870 D
Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentée par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 2°/ Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum ne soit inférieur à 7,5 %.
- 3°/ Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part de l'autofinancement conformément à la législation en vigueur.

PROJET 7-C : Charfeddine GANRA**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Il s'agit d'un élevage de 70 000 poules pondeuses et de la création d'une poussinière de 80 000 poulettes en 2 rotations ainsi qu'une unité d'aliments concentrés nécessaires pour les besoins uniques du projet.

L'implantation du projet est dans la région de SOLIMAN du Gouvernorat de NABEUL.

- * Le coût du projet est estimé à 444 000 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 20.
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur en D.

- construction d'une poussinière (1.800 m ²) et création d'une unité d'aliments et d'un magasin de stockage (2 t/h)	132 000
- Equipement de la poussinière	87 000
- Equipement du bâtiment de pondeuses	85 000
- Equipement de l'unité d'aliments	25 000

.../...

* Les productions en année de croisière :

Valeur en D.

- 8 750 000 oeufs	402 500
- 25 000 poulets de réforme	25 000
- 35 000 poulettes	87 500
- Fientes	10 000

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
Frais d'établissement		Auto-financement	131.800	29,69
Géné-Civil	132.000	Subvention étude	3.346	0,75
Aménagement		Crédit bancaire long terme	92.400	20,81
Equipements	197.000	Crédit bancaire moyen terme	137.900	31,06
Equipement local		Crédit bancaire court terme	78.554	17,69
Matériel roulant		Crédit fournisseur		
Frais d'approche et divers	10.000			
Fonds de roulement	105.000			
	444.000		444.000	100

* F A D : Frais d'études (3 346 D)
Frais divers (6 654 D).

* Le TRI avant financement est de 16,8 %

.../...

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant de l'Agence de Promotion des Investissements a fait remarquer que ce projet a été agréé par l'Agence de Promotion des Investissements pour un coût d'investissement de 291 000 D et qu'il a été réalisé avec un dépassement au niveau du schéma agréé.

A ce propos, le représentant de l'Union Nationale des Agriculteurs a précisé qu'il s'agit d'un projet entamé et qu'il faudrait le terminer.

Le Représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole a remarqué qu'actuellement, la Banque ne finance en principe que les projets avicoles destinés à la production de reproducteurs.

Il a été en définitive décidé de reprendre le dossier par une commission composée de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, la Banque Nationale de Tunisie, la Banque Nationale de Développement Agricole, la Direction de l'Assistance aux Petits et Moyens Exploitants et l'Agence de Promotion des Investissements.

PROJET 8-C : Mounir BEN ABDELHAMID BEN AYECH

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit d'un projet intégré de céréaliculture et d'élevage ovin et caprin sur une exploitation de 150 ha situées dans la région de OUED KENEL du Gouvernorat du KEF.

- * Le coût du projet est estimé à 69 795 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 2.

* Les moyens à mettre en oeuvre

Valeur (Dinars)

- Construction d'un logement	2 041
- Construction d'une bergerie	15 200
- Construction d'un hangar	1 200
- Construction d'un Hâjen (30 m ²)	2 500
- Aménagement de bâtiments	500
- Aménagement de parcours	3 000
- Acquisition de 150 brebis 6 bœufs, 100 chèvres et 4 boucs	15 030
- Achat d'une camionnette	5 965
- Achat d'un tracteur	7 890
- Achat de matériels agricoles	8 962

* Les productions en année de croisière :

Valeur (Dinars)

- 960 qx de céréales	12 880
- 30 qx d'avoine	540
- Produits ovins (viandes et laine)	14 162

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
établissement		Capital propre	10 376	14,84
immobilisations	20 941	Dotation remboursable	10 376	14,84
immobilisations		Subvention		
immobilisations	3 500	Subvention étude	627	0,90
immobilisations	16 852	Crédit à long terme	17 108	24,55
immobilisations	5 965	Crédit à moyen terme	26 842	38,45
immobilisations	15 030	Crédit à court terme	4 466	6,42
immobilisations	1 127	Autres crédits		
immobilisations	6 380			
TOTAL	63 795		63 795	100

.../...

• F A D : Frais d'études (627 D)
frais divers (500 D).

- Foul - de roulement = correspondant à 50 % des charges d'exploitation de la 1ère année.
- Le TRI avant financement est de 20 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le représentant de la Banque Nationale du Développement Agricole a fait remarquer que le dossier n'a pas encore été étudié par sa Banque mais si le promoteur loue la terre de son père, la B.N.D.A. est disposée à financer le projet.

Les représentants des directions techniques ayant émis un avis favorable, il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la BNDA.

Les avantages accordés à ce projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

.../...

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 627 D.
Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum ne soit inférieur à 7,5 %.
- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part de l'autofinancement conformément à la législation en vigueur.

PROJET 9-C : SOCIETE DE PECHE DE ZARZIS**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Il s'agit de :

- l'acquisition de 2 chalutiers de 27,5 m équipés d'un moteur Baudoin de 600 CV, d'un camion frigorifique de 5 T et d'un camion de service.
- l'installation d'un complexe frigorifique comprenant un tunnel de congélation, une fabrique à glace et une chambre de stockage.

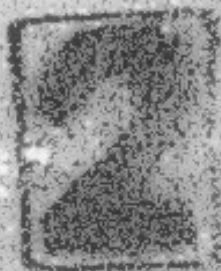
Le projet sera implanté à ZARZIS du Gouvernorat de MEDENINE.

* Le coût du projet est estimé à 974 000 D

* Le nombre d'emplois permanents prévus est de 55.

SUITE EN

F





MICROFICHE N°

05968

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F2

* Les moyens à mettre en oeuvre :

	Valeur (Dinars)
- Achat de 2 chalutiers	700.000
- Achat d'un camion frigorifique	20.000
- Achat d'un camion type OM 40	9.000
- Acquisition d'un équipement frigorifique	110.000
- Construction d'un complexe frigorifique (400 m ²)	40.000

* Les productions en année de croisière :

	Valeur (Dinars)
- 125 tonnes de poissons destinés à l'exportation	225 000
- 375 tonnes de poissons destinés au marché local	300 000
- 450 tonnes de galce en écailles	11 250

* Le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
ais d'établissement	5 000	Capital propre	294 000	29,94
nie-Civil	40 000	Dotation remboursable		
énagements		Subvention étude	2 000	0,20
uipements	818 000	Crédit à long terme	31 500	3,21
tériel roulant	29 000	Crédit à moyen terme	623 000	63,44
ais d'approche et divers	45 000	Crédit à court terme	31 500	3,21
ngs de roulement	45 000	Autres crédits		
TOTAL	982 000		982 000	100

* **Frais d'approche et divers :**

Evalués sur la base d'environ 5 % des investissements.

* **Fonds de roulement :**

Il correspond à :

- 2 mois de salaire
- 2 mois de carburant et lubrifiant
- 1 mois d'électricité et d'eau
- 1 mois d'approvisionnement et vivres

* Le TRI avant financement est de 39,5 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant du Commissariat Général à la Pêche a émis un avis favorable, toutefois il estime que la capacité du complexe frigorifique est à réduire.

Quant au représentant de la B.N.D.A. il a émis un avis favorable tout en précisant que le projet est à l'étude.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Développement Agricole et de redimensionner l'unité frigorifique.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- 1°/ Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle pour les personnes physiques et 50 % du bénéfice imposable à la patente, à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ou à l'impôt agricole pour les personnes morales.
 - 2°/ Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
 - 3°/ Exonération de l'impôt de la patente pendant les 10 premières années de production.
- Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera restitué.

- 4°/ Enregistrement au droit fixe des actes constitutifs de l'entreprise ainsi que des actes constatant l'augmentation du capital pendant une période de 5 ans.
- 5°/ Exonération pendant les cinq premières années de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières au titre des bénéfices distribués n'excédant pas annuellement 5 % de la valeur nominale des titres.

AVANTAGES FINANCIERS :

- 1°/ Prise en charge des frais d'études pour un montant de 2.000 D. Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 2°/ Octroi d'une bonification de 3 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum ne soit inférieur à 8 %.

PROJET 10-C : Béchir et Abdellaziz LTAIEF

1- PRESENTATION DU PROJET :

Il s'agit de la réalisation d'une plantation et d'une unité d'élevage de 20 vaches laitières intégrée à une exploitation de 8 ha de cultures fourragères.

L'exploitation est implantée dans la région de BIR ALI BEN KHELIFA du Gouvernorat de SFAX.

- * Le coût du projet est estimé à 62 759 D
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 4 + 1000 jours de travail occasionnel.

.../...

* Les moyens à mettre en oeuvre :

Valeur (Dinars)

- création d'un bassin (30 m ³)	1 500
- Construction d'une étable (140 m ²)	7 000
- Création d'un puits de surface	11 250
- Réalisation de la plantation de grenadiers	1 900
- Achat de 20 génisses pleines	15 600
- Matériels agricoles	11 925

Le promoteur dispose déjà d'un tracteur de 70 CV.

* Les productions en année de croisière :

Valeur (Dinars)

40 Tonnes de grenades	10 000
80 000 litres de lait	16 000
12 veaux d'un mois	1 440
2 tonnes de viande bovine de réforme	1 600

* le schéma d'investissement et de financement se présente comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
N A T U R E	M O N T A N T	S O U R C E	M O N T A N T	%
ais d'établissement		Capital propre	9 337	14,9
ie-Civil et point d'eau	19 250	Dotations remboursables	9 337	14,9
antations	1 900	Subvention		
énagements		Subvention étude	516	0,8
uipements	11 515	Crédit à long terme	15 155	24,1
ériel roulant		Crédit à moyen terme	21 017	33,5
ptal	15 600	Crédit à court terme	7 397	11,8
is d'approche divers	3 016	Autres crédits		
ds de roulement	10 568			
TOTAL	62 759		62 759	100

.../...

* Frais d'approche et divers :

5 % des investissements + frais d'études.

* Fonds de roulement :

50 % des charges d'exploitation (année 2) et montant des frais d'installation des cultures (année 1).

* Le TRI avant financement est de 9,5 %.

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de la Production Végétale a souhaité avoir des informations sur la situation actuelle de l'exploitation.

Monsieur Amor BEN ROMDHANE ayant fourni les informations communiquées à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles par le CRDA, le représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole a émis un avis favorable pour le financement de ce projet.

Il a été décidé d'accorder l'agrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Développement Agricole.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'Agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle.
- Exonération des biens d'équipements destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Exonération du projet de l'impôt agricole suivant le régime réel pendant les 10 premières années de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études pour un montant de 516 D.
Le remboursement des frais d'études s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum ne soit inférieur à 7,5 %.
- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 50 % de la part de l'autofinancement conformément à la législation en vigueur.

PROJET 11-C : SOCIETE EL YELLAH**1- PRESENTATION DU PROJET :**

Il s'agit de la création d'un projet d'élevage bovin et ovin de 60 vaches laitières et 350 brebis intégré à une exploitation de 125 ha de cultures assolées intensives dans la région de MARNAGHIA du Gouvernorat de L'ARIANA.

- * Le coût du projet est estimé à 306 037 D.
- * Le nombre d'emplois permanents prévus est de 4
- * Les moyens à mettre en oeuvre :

	Valeur en D.

Création d'une bergerie	25 000
Construction d'une étable	45 500
Construction d'un magasin	10 000
Construction d'un hangar	5 000
Logement pour infirmerie	
administration et personnel	18 000

.../...

Aménagement (clôture, viabilisation adductions d'eau, brise-vent, bran- chement P.T.T., Electricité)	38 000
Création d'un puits	7 000
Achat -	
- 2 tracteurs	17 260
- Matériels agricoles	21 148
- Equipements salle de traite	52 125
- Cheptel	90 125
- 1 camion, 1 camionnette et 1 voiture de service	19 424

* Les productions en année de croisière :

	Valeur (Dinars)
330 000 l de lait	66 000
38 veaux et vaches	4 560
258 agneaux et agnelles	14 144
Viandes de réforme	10 944
Laine	980
725 qx de blé	10 150
166 qx de fèves	3 024
40 qx de vesce	720

* Le schéma d'investissement et de financement se présente
comme suit :

I N V E S T I S S E M E N T		F I N A N C E M E N T		
NATURE	MONTANT	SOURCE	MONTANT	%
rais d'établissement		Capital prop.	115 811	30,00
énie-Civil	103 500	Dotations remboursables		
uits	7 000	Subvention		
ménagements	38 000	Subvention étude		
quipements	90 558	Crédit à long terme	103 950	26,93
ateriel roulant	19 424	Crédit à moyen terme	152 276	39,44
heptel	90 125	Crédit à court terme	14 000	3,61
rais d'approche & divers	17 430	Autres crédits		
onds de roulement	20 000			
TOTAL	386 037		386 037	100

.../...

- * Frais d'approche et divers
5 % du montant des investissements
- * Fonds de roulement.

Il se répartit comme suit :

- stock d'intrants	9 000 D
- Salaires	10 000 D
- Frais généraux	1 000 D

- * Le TRI avant financement est de 8,9 %

2- DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le représentant de la Banque Nationale de Développement Agricole estime que le projet est rentable, toutefois, il suggère de remplacer la race Holstein pour les vaches laitières par la race locale croisée présentant moins de risques.

Le Directeur de la Production Animale est intervenu pour préciser que la Holstein est plus performante pour le lait.

Quant au Directeur de la Production Végétale, il estime que le coût de la bergerie est surestimé.

Il a été décidé d'accorder l'accrément à ce projet sous réserve de revoir le schéma de financement avec la Banque Nationale de Développement Agricole.

Les avantages accordés au projet sont les suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Degrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture et la Pêche à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle pour les personnes physiques et 50 % du bénéfice imposable à la patente, à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ou à l'impôt agricole pour les personnes morales conformément à la législation en vigueur.

- Exonération des biens d'équipement destinés au projet des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente conformément à la législation en vigueur.
- Réduction de 50 % des droits de mutation dûs au titre de l'acquisition des terres agricoles affectées au projet agréé. Cette réduction n'est accordée qu'à la double condition de non cession de la terre ainsi affectée au projet pendant une période de 10 ans à compter de la date du contrat d'acquisition et le commencement des travaux prévus par le projet agréé dans un délai maximum de deux ans à partir de cette date.
- Exonération de l'impôt de la patente pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 8 % de la 8ème à la 10ème année de production.

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera selon le cas, restitué ou déduit de l'impôt de la patente dû.

- Enregistrement au droit fixe des actes constitutifs de l'entreprise ainsi que des actes constatant une augmentation du capital et ce pendant une période de 5 ans.
- Exonération pendant les 5 premières années de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières au titre des bénéfices distribués n'excédant pas annuellement 6% de la valeur nominale des titres.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Octroi d'une bonification de 3,5 % au titre des crédits bancaires contractés pour la réalisation des investissements agréés sans que le taux d'intérêt minimum à la charge du promoteur ne soit inférieur à 7,5 %.

.../...

PROJET EN INSTANCE : S O D E P R I N

S'agissant d'un projet passé à 2 reprises devant le Conseil d'Administration de l'Agence, Monsieur Amor BEL ROMDHANE a informé les membres du Conseil qu'une réunion de la Commission Nationale des Investissements s'est tenue le 23 Avril 1984 sous la Présidence de Monsieur le Premier Ministre et qu'elle a décidé de faire bénéficier les projets agro-industriels des avantages de la loi 82-67 du 6 Août 1982 s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Participation des producteurs directs au capital à raison de 15 % tout en prévoyant des actions cessibles leur permettant d'avoir 51 % du capital.
- Approvisionnement du projet à hauteur de 50 % au moins des besoins de la part des actionnaires ou par le biais de contrats de culture.

La SODEPKIN répondant à ces conditions, il a été décidé de lui accorder l'agrément avec les avantages suivants :

AVANTAGES FISCAUX :

- Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle pour les personnes physiques et 50 % du bénéfice imposable à la patente pour les personnes morales.
- Suspension des droits et taxes dus à l'importation à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés au projet.
- Enregistrement au droit fixe des actes constitutifs de la Société ainsi que des actes constatant l'augmentation du capital pendant une période de 5 ans.

.../...

- Exonération de l'impôt de la patente pendant les 2 premières années de production et imposition au taux réduit de la 2ème à la 10ème année de production.
- Exonération pendant les 5 premières années de l'IRVM au titre des bénéfices distribués n'excédant pas 1/2 de la valeur nominale des titres.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Prise en charge des frais d'études engagés pour la réalisation du projet dans la limite de 5.000 Dinars.

Le remboursement des frais d'étude s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

- Les crédits contractés pour la réalisation des investissements agréés sont accordés à des taux préférentiels par rapport au taux d'intérêt des crédits d'investissements pratiqués dans les secteurs autres qu'agricoles.

PROJETS A LA RECHERCHE DE FINANCEMENT :

1°/ Kamel AYARI :

Le Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie a déclaré que sa banque est disposée à financer le projet sous réserve de le redimensionner.

2°/ Belgacem CHARFEDDINE /

Les rapports de visites de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles et de la Banque Nationale de Développement Agricole n'étant pas concordant, il a été décidé de prévoir un rapport de suivi avec la participation de la Direction de la Production Végétale.

.../...

III.- QUESTIONS DIVERSES :

1°/ CREATION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE :

Monsieur Amor BEN ROMDHANE a informé les membres du Conseil que l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles compte créer une commission technique issue du Conseil d'Administration et destinée à examiner les dossiers avant leur présentation au Conseil, une note sur la composition et le fonctionnement de cette commission a été communiquée aux membres du Conseil pour information conformément aux recommandations du Conseil d'Administration N°7.

2°/ BUDGET 1 9 8 5 :

Un projet de Budget a été soumis aux membres du Conseil pour approbation.

Le projet a été adopté à l'unanimité et sans réserve par le Conseil d'Administration.

3°/ CONSTRUCTION D'UN SIEGE POUR L'A.P.I.A. :

Monsieur Amor BEN ROMDHANE a informé les membres du Conseil que l'Agence compte confier l'étude architecturale de son Siège à Messieurs FSILI LAROUSSI, Architecte et Mohamed BEN SALEM, Ingénieur-Conseil, suite à l'accord du Ministère de l'Agriculture de fournir un lot de terrain sis à la Rue Alain Savary.

Il a en outre remarqué que le coût de la construction de 60 bureaux a été estimé à 630.000 Dinars et qu'une extension est prévue pour la somme de 205.000 Dinars. Ces estimations contiennent les lots spéciaux (ascenseur, électricité, chauffage etc...).

4°/ SEMINAIRE A L'ATTENTION DES BUREAUX D'ETUDES :

Le Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles a informé les membres du Conseil qu'une réunion d'information à l'intention des bureaux d'études s'est tenue le 27 Avril 1984 au Siège de l'A.P.I.A. avec la participation de la S.N.D.A. et de l'U.N.A.

Il a été recommandé aux Bureaux d'Etudes de suivre un plan type d'étude et d'améliorer la qualité des études présentées à l'agrément de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

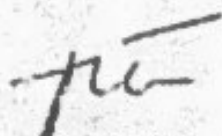
Il a été également décidé de créer une commission pour l'élaboration d'un cahier des charges pour garantir les droits et obligations des parties contractantes (Bureaux d'Etudes, promoteurs).

Enfin, les Bureaux d'Etudes ont été appelés à jouer le rôle d'orientation et de conseil qui leur est dévolu.

Enfin, Monsieur Amor BEN ROMDHANE a fait remarquer que le canevas d'étude pour la catégorie "B" sera élaboré en collaboration avec la Banque Nationale de Tunisie et ce afin de faciliter la tâche des petits et moyens agriculteurs et pêcheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 H 15.

LE SECRÉTAIRE



Mohamed JAZIRI

UN ADMINISTRATEUR



Signé Mohamed JERRA

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL



Amor BEN ROMDHANE

FIN

71

1944